

BUREAU DU VENDREDI 15 MAI 2020

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 7 mai 2020, s'est réuni le 15 mai 2020, à 9h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur Pierre LE BODO, Président.

Etaient présents :

- Yves QUESTEL - Maire de THEIX-NOYALO - *1^{er} Vice-Président*
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP - *Vice-Président* (départ après le point N°8)
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF - *Vice-Présidente*
- Lucien MENAHES - Maire de la TRINITE-SURZUR - *Vice-Président*
- François BELLEGO - Conseiller municipal de VANNES - *Vice-Président*
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - *Vice-Président*
- Sylvie SCULO - Adjointe au Maire de SENE - *Vice-Présidente*
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN - *Vice-Président*
- Jean LUTROT - Maire de LE BONO - *Vice-Président*
- Thierry EVENO - Adjoint au Maire de SAINT-AVE - *Vice-Président*
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - *Vice-Présidente*
- Jean-Christophe AUGER - Conseiller Municipal de VANNES - *Vice-Président*
- Odile MONNET - Conseillère municipale de VANNES - *Vice-Présidente*

- Antoine MERCIER - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Michel BAINVEL - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Marie-Hélène STEPHANY - Maire de L'ILE D'ARZ
- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Gérard GUILLERON - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Dominique PLAT - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- David LAPPARTIENT - Maire de SARZEAU
- Michèle NADEAU - Maire de SURZUR
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN
- David ROBO - Maire de VANNES
- Thierry LE MEE - Conseiller Municipal de PLAUDREN
- Sophie LEBRETON - Adjointe au Maire de PLOUGOUMELEN

Ont donné pouvoir :

- Luc FOUCAULT - Maire de SENE a donné pouvoir à Sylvie SCULO

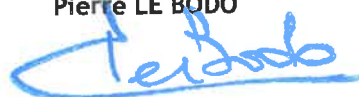
Ont été excusés :

- Jean-Marie FAY - Maire de BRANDIVY
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP - *Vice-Président* (excusé à partir du point N°8)
- Nadine FREMONT - Adjointe au Maire de PLOEREN - *Vice-Présidente*
- Dominique VANARD - Adjointe au Maire de SARZEAU - *Vice-Présidente*

Ont été absents :

- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Loïc LEBERT - Maire de LE HEZO

Le Président,
Pierre LE BODO



SEANCE DU BUREAU DU 15 MAI 2020

AMENAGEMENT URBANISME

**PLU DE LA COMMUNE DE COLPO
APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Dans le cadre de la procédure en cours de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Colpo, la procédure de révision du zonage d'assainissement est également conduite pour mise en cohérence des documents.

L'enquête publique unique portant à la fois sur l'élaboration du PLU, la mise à jour du zonage d'assainissement pluvial et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées s'est déroulée du 10 décembre 2019 au 11 janvier 2020 en mairie.

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport en date du 8 février 2020 indiquant son avis favorable sans réserve sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées tel que présenté, ainsi que ses conclusions.

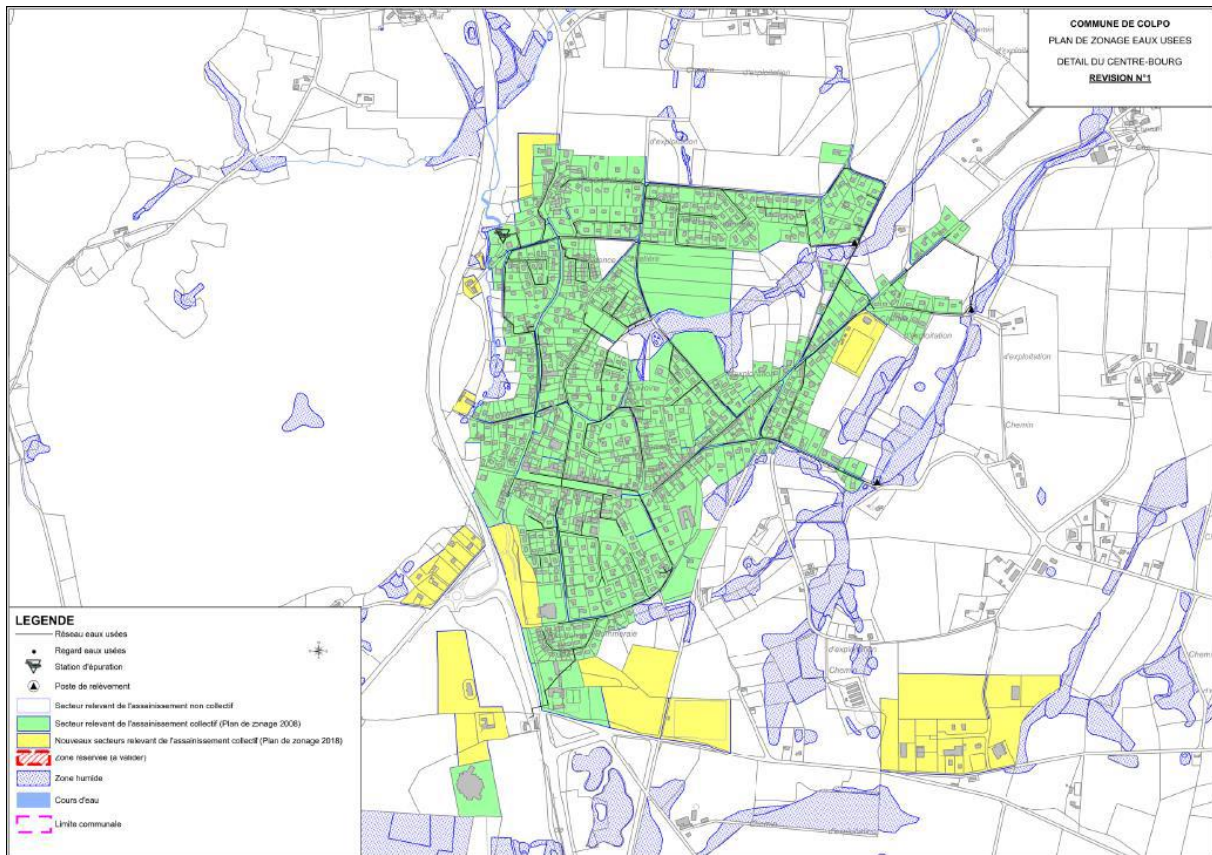
Aucune modification du zonage mis à l'enquête publique n'étant à apporter, il appartient au bureau de se prononcer conformément à sa délégation en matière de révision des documents d'urbanisme.

Par conséquent, il vous est proposé de :

- *D'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Colpo tel que figurant en annexe*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ANNEXE - Zonage d'assainissement des Eaux Usées de COLPO



Sur fond jaune et vert, les secteurs zonés en assainissement collectif ;
Sur tout le reste du territoire communal (fond blanc), les secteurs zonés en assainissement non collectif.